

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY  
ORGANIZATION

世界知识产权组织



ORGANIZACIÓN MUNDIAL  
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL

ORGANISATION MONDIALE  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ  
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

Le 25 novembre 2009

**Sujet : Appel à propositions (RFP) n° PTD/09/052 – Transfert de dossiers pour le Bureau du PCT de l'OMPI**

Madame, Monsieur,

1. Nous avons le plaisir de vous inviter à nous soumettre une proposition portant sur le transfert des dossiers PCT du bâtiment de l'OMPI situé à Meyrin au bâtiment PCT situé sur le chemin du Pré-de-la-Bichette ; et le transfert de boîtes en carton entre le bâtiment PCT et le dépôt de l'OMPI situé à Satigny.

2. Votre proposition pourrait servir de base à un contrat entre votre entreprise et l'OMPI. Si votre proposition est retenue, votre entreprise sera invitée à signer un contrat qui devra incorporer les Conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de services ci-jointes (Annexe 2). Tout contrat négocié avec l'OMPI devra contenir au minimum les clauses obligatoires mentionnées dans les Conditions générales susmentionnées. Dans l'hypothèse où votre entreprise a des questions au sujet de ces clauses obligatoires, lesdites questions devront être soumises en conformité avec les paragraphes 9 et 10 ci-dessous.

3. Pour vous permettre de préparer ladite proposition, vous trouverez ci-jointes les annexes suivantes:

- Annexe 1 – Description de tâches ;
- Annexe 2 – Conditions générales applicables à l'acquisition de services ;
- Annexe 3 – Contrat type qui servira de base à l'établissement du contrat final qui sera conclu avec l'entreprise sélectionnée ;
- Annexe 4 – Fiche de prix ;
- Annexe 5 – Formulaire signalant l'intention de visiter les lieux ;
- Annexe 6 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires ; et,
- Annexe 7 – Formulaire d'accusé de réception.

4. Veuillez noter que ce document ne doit pas être interprété comme une proposition de contrat entre votre entreprise et l'OMPI.

/...

## **I. Soumission de la proposition**

5. Votre proposition devra être préparée en français.

### **Format et date de soumission de la proposition**

6. Votre proposition devra être préparée en double exemplaire avec un exemplaire marqué « Original » et l'autre marqué « Copie ». En cas de contradiction ou d'incohérence entre les deux versions, seul l'original sera pris en considération.

7. Votre proposition devra être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous, dans une seule enveloppe scellée sur laquelle devront figurer, de façon visible sur la face extérieure de ladite enveloppe, le nom et l'adresse de votre société ainsi que les mentions suivantes :

**Appel à propositions n° PTD/09/052**

**CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR**

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)  
A l'attention de M. Sevilla  
Division des achats et des voyages  
34, chemin des Colombettes  
1211 Genève 20 (Suisse)

8. Pour des raisons de sécurité, toute enveloppe qui ne sera pas adressée en conformité avec les instructions susmentionnées risquera d'être ouverte par la sécurité de l'OMPI. Dans cette éventualité, l'OMPI ne pourra plus garantir la confidentialité des informations contenues dans votre proposition.

9. Votre proposition devra parvenir à l'OMPI, à l'adresse ci-dessus, **au plus tard le 4 janvier 2010.**

## **II. Validité de la proposition**

10. **Aucune proposition reçue après la date d'échéance ne sera prise en considération.** L'OMPI est libre de prolonger le délai fixé pour la soumission des propositions en accord avec le paragraphe « Modifications » ci-dessous.

11. **Les propositions faites par télécopie (fax) ou e-mail ne sont pas acceptables et ne seront pas prises en considération.**

### **Modifications de l'appel à propositions**

12. L'OMPI se réserve le droit de modifier l'appel à propositions de la façon qui lui paraît nécessaire. Les éventuelles modifications apportées à cette invitation à soumissionner seront publiées sur le site Internet de l'OMPI ([www.wipo.int/procurement/en/notices.html](http://www.wipo.int/procurement/en/notices.html)). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement.

/...

## **Interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires**

13. Le règlement financier et les procédures d'appel à propositions de l'OMPI demandent que les soumissionnaires fournissent une déclaration dans laquelle ils déclarent que :

- a) aucun fonctionnaire de l'OMPI n'a reçu ni ne se verra offrir d'avantages directs ou indirects découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci par le soumissionnaire ;
- b) aucun tiers n'a reçu ni ne se verra proposer un quelconque avantage illicite découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci ;
- c) le soumissionnaire ne s'est pas assuré les services d'un tiers pour bénéficier d'une influence illégitime au cours de la procédure d'appel à propositions ;
- d) le soumissionnaire est informé et accepte que tout manquement aux dispositions qui précèdent vaut violation fondamentale de ce règlement d'appel à propositions et du contrat qui pourrait lui être attribué, conférant à l'OMPI le droit de le dénoncer et de prendre toute autre mesure juridique appropriée.

14. Par conséquent, l'Annexe 6 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, dûment remplie et signée, devra faire partie de votre proposition. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute proposition n'étant pas en conformité avec cette clause.

## **Validité de la proposition**

15. La proposition devra être valable 90 jours à compter de la date limite de soumission des propositions. L'OMPI s'efforcera de sélectionner une entreprise durant cette période.

16. Les frais inhérents à l'élaboration d'une proposition et à la négociation d'un contrat, y compris d'éventuels déplacements en rapport avec ces éléments, ne seront pas remboursés et ne peuvent être inclus comme un coût direct d'une invitation à soumissionner.

## **Renseignements et questions**

17. Toutes les questions concernant les aspects techniques, légaux et commerciaux de cet appel à propositions doivent être envoyées par écrit, de préférence par courrier électronique à l'adresse [ProcurementLD@wipo.int](mailto:ProcurementLD@wipo.int), ou par télécopie au numéro 022 338 82 10. Le sujet de votre télécopie ou de votre courrier électronique devra indiquer la référence « Appel à propositions n° PTD/09/052 ».

18. Vos questions devront parvenir à l'OMPI, aux coordonnées ci-dessus, **au plus tard le 16 décembre 2009**.

19. Une liste récapitulative et anonyme des demandes reçues, accompagnée des réponses, sera publiée sur le site Internet de l'OMPI ([www.wipo.int/procurement/en/notices.html](http://www.wipo.int/procurement/en/notices.html)). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement. Au-delà de la date d'échéance susmentionnée, l'OMPI ne sera pas en mesure de répondre à d'autres questions.

## **Visite**

20. Une visite des lieux de l'OMPI est organisée pour **le 15 décembre 2009 à 14h30**. **Le point de rendez-vous est fixé dans le hall d'entrée du bâtiment principal (AB), sis au 34, chemin des Colombettes à Genève**. Les entreprises soumissionnaires sont priées de prendre part à cette visite dans le but de prendre connaissance des installations existantes.

21. Nous vous prions d'annoncer votre participation en remplissant et en nous renvoyant le **formulaire de participation (Annexe 5) jusqu'au vendredi, 11 décembre 2009.**

### **Formulaire d'accusé de réception et intention de soumettre une proposition**

22. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer de votre intention ou non-intention de soumissionner en remplissant l'Annexe 7 – Formulaire d'accusé de réception ci-jointe et en nous la retournant par télécopie au numéro 022 338 82 10.

23. Veuillez noter que ce document ne doit pas être envoyé avec votre proposition mais doit être retourné au numéro susmentionné dans les plus brefs délais.

## **II. Contenu de votre proposition et critères d'évaluation**

### **Contenu de la proposition**

#### **24. Composant technique**

La partie technique de votre proposition devra être présentée de manière succincte en comprenant, au minimum, les éléments suivants :

- (a) Des informations relatives à votre expérience dans ce domaine – votre entreprise devra en particulier fournir des références à des contrats similaires récents, en indiquant le nom de ses clients ;
- (b) Des informations relatives à vos qualifications professionnelles – votre entreprise devra en particulier indiquer sa date de création, son chiffre d'affaires annuel sur les trois dernières années et devra également fournir le Curriculum Vitae de la (des) personne(s) qui pourraient être amenée(s) à travailler pour l'OMPI en cas de signature d'un contrat entre notre Organisation et votre entreprise.
- (c) Une proposition de délai d'intervention maximum à envisager à compter de la date de réception de chaque demande d'intervention ponctuelle de l'OMPI ; et,

**Nous vous remercions de fournir les informations susmentionnées en conformité avec l'Annexe 4 – Fiche de prix.**

#### **25. Proposition financière**

- a) Votre offre de prix devra être préparée en francs suisses et basée sur un prix total, tous frais inclus, en conformité avec l'Annexe 4 – Fiche de prix.
- b) Votre proposition ne devra contenir aucune clause liant les prix proposés avec les fluctuations des taux de change du franc suisse et d'autres monnaies. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute proposition ne respectant pas cette clause.
- c) L'Annexe 4 – Fiche de prix devra être retournée dûment complétée et signée, accompagnée de :
  - i. l'Annexe 6 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires ; et,

- ii. votre proposition de prestation de service, détaillant toutes les spécifications et propositions nécessaires à la réalisation du projet.

### **Critères d'évaluation**

26. L'évaluation des propositions reçues sera effectuée sur la base de toutes les informations demandées dans cet appel à propositions et des vérifications effectuées par nos soins sur la base de ces renseignements.

27. Le contrat sera attribué au proposant qualifié dont la proposition, tout bien considéré, y compris le rapport qualité-prix, est jugée comme correspondant le mieux au cahier des charges figurant dans les documents d'appel à propositions, sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Expérience de la société ;
- Qualification professionnelle ;
- Références de la société ;
- Délais d'intervention proposée ; et,
- Meilleur rapport qualité-prix.

28. Les critères d'évaluation susmentionnés sont donnés à titre d'information et ne sont pas classés par ordre d'importance.

### **III. Conditions du contrat**

29. Le contrat sera valable pour une période initiale d'un an, renouvelable par écrit d'année en année jusqu'à un maximum de cinq ans en cas de satisfaction mutuelle.

### **IV. Informations complémentaires**

30. L'OMPI se réserve le droit de ne retenir aucune des propositions reçues.

### **V. Exonération fiscale**

31. Veuillez noter que l'OMPI est une Organisation internationale du système des Nations Unies avec laquelle la Suisse a conclu un accord de siège prévoyant une exonération fiscale applicable à la TVA ainsi qu'aux taxes et impôts douaniers. **Par conséquent, vos prix devront nous être soumis hors impôt et taxe.** Les documents nécessaires seront envoyés au(x) fournisseur(s) sélectionné(s) lors de la commande.

### **VI. Disqualification de la proposition**

32. Votre proposition pourrait être disqualifiée si :

- a) Votre proposition est tardive ;
- b) Votre proposition est envoyée par télécopie ;
- c) Votre proposition est envoyée par courrier électronique (e-mail) ;

- d) Votre proposition n'est pas signée\* ;
- e) Votre proposition n'inclut pas la Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, ou si cette déclaration n'est pas signée \* ;
- f) Votre proposition n'inclut pas un ou plusieurs autres documents / éléments (tels que échantillons, etc.) demandés formellement dans l'invitation à soumissionner\*.

\* La disqualification aura lieu si le soumissionnaire refuse de répondre rapidement à l'avertissement de l'OMPI signalant que la proposition u l'Annexe n'est pas signée, ou qu'un des documents / éléments demandés ne figurent pas dans la proposition.

## **VII. Refus de la proposition**

33. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute proposition n'étant pas en conformité avec la demande décrite dans ces documents.

## **VIII. Annulation**

34. Les procédures d'achat de notre Organisation nous autorisent à annuler un appel à propositions à n'importe quel moment avant l'adjudication du contrat. Tous les participants à l'appel à propositions seraient alors informés de cette annulation.

35. Dans l'attente de recevoir votre proposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

[signé par]  
Jaime Sevilla  
Directeur  
Division des achats et des voyages

### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

La présente demande appel à propositions contient des informations de l'OMPI qui sont confidentielles et strictement réservées à l'utilisation par les fonctionnaires de l'OMPI ou le destinataire indiqué. LA DIVULGATION, LA COPIE, LA DISTRIBUTION OU TOUTE AUTRE UTILISATION NON AUTORISÉES DES INFORMATIONS CI-INCLUSES SONT STRICTEMENT INTERDITES. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez aviser l'OMPI immédiatement. Merci d'avance.